

## BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE

**Entre les soussignés ci-dessous :**

Le vendeur

L'acheteur

Nom : .....

Nom : .....

Commune : .....

Commune : .....

N° Cheptel : .....

N° Cheptel : .....

**S'engage à reprendre le ou les bovin(s) concerné(s) ci-dessous :**

N° d'identification	Date de naissance	Race	Sexe	Date de livraison

**Et à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente si cet ou ces animaux s'avère(nt) non négatifs :**

Recherche relatives à ce présent contrat (rayer les recherches non souhaitées)

- ✓ **Paratuberculose** : sérologie Elisa sur sang et/ou test PCR sur fèces
- ✓ **BVD (maladie des muqueuses)** : virologie Elisa/ PCR/analyse cartilage
- ✓ **Besnoitiose** : sérologie Elisa sur sang
- ✓ **Néosporose** : sérologie Elisa (pour les femelles)
- ✓ **Autre** : .....

**Les différentes étapes pour une bonne précaution :**

CONTROLES A REALISER A L'INTRODUCTION DE BOVINS				
Maladie	Analyses		Âge	Commentaires
<b>Brucellose</b>	Délai de transfert > à 6 jours	Sérologie individuelle	> 24 mois	Dépistage obligatoire
<b>Varron</b>	Traitement sur tous les bovins sauf ceux avec mention zone ou cheptel assaini sur l'ASDA			
<b>IBR</b>	Sérologie individuelle Dépistage 15 à 30 jours après l'arrivée dans le cheptel introducteur <b>Toute introduction de bovin portant la mention "POS IBR" sur l'ASDA est interdite</b> sauf atelier engraissements en bâtiment dédié.		Tous	Dérogation possible si bovin issu de cheptel indemne d'IBR avec transport maîtrisé sans rupture de charge (demande de dérogation à fournir au GDS)
<b>BVD</b> <i>Obligatoire pour bénéficier des éventuelles prises en charge liées aux conditions du BGC</i>	Recherche directe du virus à adapter en fonction de l'âge de l'animal <b>Si Gestante</b> : compléter par une sérologie, si résultat positif, le veau sera à contrôler en virologie		Tous	Maladies non-réglées nécessitant la signature d'un billet de garantie conventionnelle afin de pouvoir annuler la vente en cas de résultat positif par rapport à l'une de ces maladies
<b>Paratuberculose</b>	Sérologie individuelle et PCR sur fèces		> 18 mois	
<b>Besnoitiose</b>	Sérologie individuelle		Tous	
<b>Néosporose</b>	Sérologie individuelle sur femelles			

**Pour toute information complémentaire, contactez votre vétérinaire sanitaire ou votre GDS.**

Groupement de Défense Sanitaire de Haute-Marne

Maison de l'Agriculture - 26 avenue du 109è R.I. - BP 72137 - 52905 CHAUMONT Cedex 9

☎ 03.25.35.03.83 - courriel : [gds52@gds52.fr](mailto:gds52@gds52.fr) - site web : [www.gds52.com](http://www.gds52.com)

**Les conditions devront être les suivantes**

**L'Acheteur s'engage à :**

- ✓ Isoler de son troupeau le(s) bovin(s) introduit(s) jusqu'à l'obtention des résultats d'analyse et dans le cas de résultats non négatif jusqu'à reprise par le vendeur.
- ✓ Prévenir le vendeur en cas de résultat non-négatif (par lettre recommandée avec AR ou par mail suivi) et lui fournir une copie des résultats du laboratoire au plus tard 45 jours à partir de la date de livraison ou 30 jours après réception des résultats.
- ✓ Respecter la réglementation IBR en vigueur : Réaliser la prise de sang dans les 15 à 30 jours suivant la livraison sauf le cas d'une dérogation entre cheptel Indemne et avec transport direct.

**Le Vendeur s'engage à :**

- ✓ Reprendre le ou les animaux dans le cas de résultat non négatif aux examens précités dans un délai de 10 jours suivant la prise de connaissance de l'information.
- ✓ La reprise s'effectue à l'endroit de la livraison, le vendeur s'engage à rembourser l'intégralité de la somme perçue au titre de vente. La vente devient nulle de fait.

Fait en triple exemplaire à ..... Le .....  
(Vendeur, Acheteur, GDS)

Précédée de la mention « Lu et Approuvé »  
**Signature du vendeur,**

**Signature de l'acheteur,**

---

Groupement de Défense Sanitaire de Haute-Marne

Maison de l'Agriculture - 26 avenue du 109è R.I. - BP 72137 - 52905 CHAUMONT Cedex 9  
☎ 03.25.35.03.83 - courriel : [gds52@gds52.fr](mailto:gds52@gds52.fr) - site web : [www.gds52.com](http://www.gds52.com)

MAJ LE 03/10/2023 Aurélie TOLEDO